



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 20 juillet 2022, s'est réuni au foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

**PRESENTS** : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent – Madame FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes POULLET Danielle – Mme BAECKER Sybille – MM COULON Daniel – AUBIN Dimitri – BECHARD Alain – NEVEU James - Mmes DE CORO Jessica – MENALDO KEBDANI Nadia – MM REBUFFAT Jacky - ALTIER Jonathan –

**ABSENTS** : Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie – SCHMITT Maire-Gil – PANAFIEU Blandine

**PROCURATIONS** : Madame SCHMITT à Monsieur TIXADOR  
Madame PANAFIEU à Monsieur CHABAUD

Soit 18 votants

-----  
**OBJET** : Vente bâtiment communal

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

VU le code de la propriété des personnes publiques,

VU l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes,

VU la délibération n° 2022/13 du 16 février 2022 par laquelle le conseil municipal a approuvé la vente à Monsieur Alban GALONNIER et Madame Isabelle LORENTE, tous deux domiciliés 13 Grand-rue – 30190 SAINTE-ANASTASIE, au prix de cent quatre-vingt mille euros, d'un ensemble immobilier constitué des parcelles suivantes :

Section AW n° 207 d'une superficie de 57 m<sup>2</sup>  
Section AW n° 485 d'une superficie de 227 m<sup>2</sup>  
Section AW n° 486 d'une superficie de 53 m<sup>2</sup>

CONSIDERANT le compromis de vente signé le 28 avril 2022 en l'étude de de Me Julie PFEIFFER-PRADELLES,

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

CONSIDERANT que les acquéreurs se sont constitués ensuite en SCI, dénommée SCI dénommée IL ETAIT UNE FOIS, domiciliée 13 grand-rue à SAINTE-ANASTASIE et qu'il est donc nécessaire de signer un avenant pour autoriser la vente la SCI dont les 2 seuls actionnaires sont M. GALONNIER et Madame LORENTE,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

**ARTICLE 1** : d'autoriser la vente à la SCI IL ETAIT UNE FOIS, domiciliée 13 Grand-rue – 30190 SAINTE-ANASTASIE, et de signer un avenant au compromis de vente signé avec Monsieur Alban GALONNIER et Madame Isabelle LORENTE, de l'ensemble immobilier constitué des parcelles susmentionnées. Les autres dispositions de la vente demeurent inchangées.

**ARTICLE 2** : d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

